

Compte rendu réunion publique d'information – ZAE nR (zones d'accélération des énergies renouvelables) Organisée le Vendredi 9 Février 2024 - 19h00

La Loi d'Accélération de la Production d'Energies Renouvelables (APER) demande aux communes d'identifier des zones pour faciliter le développement des différentes filières d'énergies renouvelables, mais aussi de concerter la population dans cette démarche. Le choix de l'Etat a été de confier ce travail directement aux communes.

1/ Synthèse des propositions faites par la municipalité en cohérence avec les résultats des études faites par les professionnels : ADEME, Région Auvergne Rhône alpes, portail cartographique des ENR, ENEDIS, ...

Energie	Constats faits par les études	Proposition municipale sur le type d'énergie
Eolien terrestre	Tramolé ne constitue pas un gisement éolien exploitable. Tramolé est une Zone d'intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) de type I et zones humides supérieures à 1 : il est recommandé d'y respecter les grands équilibres écologiques.	Défavorable
Réseaux de chaleurs et de la géothermie	Le sous-sol de la commune de Tramolé permettrait le développement de la géothermie, en revanche, cela nécessite souvent de grandes surfaces de terrain	Favorable
Méthanisation et valorisation des biodéchets	Tramolé n'apparaît pas dans les communes avec un enjeu intéressant de méthanisation et valorisation des déchets	Défavorable
Energie solaire (photovoltaïque, thermique et thermodynamique) utilisant le rayonnement solaire pour la production d'électricité et de chaleur.	La commune bénéficie d'orientations particulièrement favorables qui valorisent l'ensoleillement. Le gisement solaire est significatif, de l'ordre de 1450 kwh/m²/an La commune a permis et favorisé l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des particuliers Le portail cartographique ENR identifie deux unités foncières supérieures à 500m² chacune de parkings susceptibles d'accueillir du photovoltaïque	Photovoltaïque : Classer l'ensemble du bâti de la commune, y compris celui en zone agricole et naturelle en ZAE nR photovoltaïque, uniquement sur bâtiments (Pas d'installation de panneaux photovoltaïques au sol sur les terrains agricoles et zones naturelles hormis les terrains à aucun potentiel agricole – faunistique et floral. Possibilité d'installer une centrale photovoltaïque au sol sur la parcelle communale B 645

2/ Questions / réponses / observations faites par les participants

Public : Géothermie : il existe 2 types de géothermie. Horizontal plutôt pour les particuliers, vertical (parfois jusqu'à 100m) avec une centrale sur le principe de la pompe à chaleur. Il est donc demandé sur quel type de géothermie portent les études présentées.

Public : En Allemagne et en Autriche les exploitations agricoles sont immenses, de ce fait ils peuvent mettre en place des systèmes de méthanisation.

Elus : Espaces publics de plus de 500 m² sur Tranolé : parking de l'église, parking de la salle des fêtes. Le photovoltaïque au sol est à regarder au cas par cas. Il est rappelé que la municipalité souhaite acquérir le terrain attenant à la salle des fêtes afin qu'il puisse servir de parking pour le salon des vins par exemple. Des caillabottis pourraient être placés sur le terrain, et des ombrières seraient possibles.

Public : Qu'en est-il des potentiels toitures ?

Elus : Selon une étude de l'Ageden de 2018, la toiture de la salle des fêtes est propice, exposée plein sud. A l'époque 2 scénarii ont été proposés :

- 70m² de panneaux photovoltaïques - 9 kilowatt-crête (kWc) – 13000 € - retour sur investissement 13 ans
- 270m² de panneaux photovoltaïques - 36 kilowatt-crête (kWc) – 48000 € - retour sur investissement 14/15 ans

Public : Dans une émission télé, ils ont indiqué qu'il est possible de stocker l'énergie produite par un panneau.

Public : Oui c'est vrai, mais ce n'est pas le même coût.

Public : Tout remettre dans le réseau, c'est le plus intéressant.

Elus : On pourrait également envisager de coupler un panneau avec une borne de recharge électrique ;

Public : la durée de vie des panneaux a augmenté, le prix a diminué. En auto-consommation cela devient intéressant.

Public : 100 m² coûte 12000€

Elus : Un tènement de 2,2 hectares sous la salle des fêtes, au-dessus de la station d'épuration permettrait de mettre des panneaux. L'Ageden a indiqué que cela serait possible. Mais il faut vérifier les règles urbanisme, ...

Public : Des panneaux au sol, mais à quelle hauteur ?

Elus : Au-dessus de vignes c'est possible.

Public : Il faut être vigilant sur les paysages.

Elus : Effectivement et aussi prendre en compte le voisinage, être en partenariat avec les agriculteurs.

Public : L'Etat demande-t-il des objectifs chiffrés ?

Elus : Non pas de chiffres, pas de kwh par taille de commune : l'Etat ne demande rien. Il faut seulement voir ce que les gens veulent et ce qu'ils ne veulent pas.

Public : C'est la région qui est chef de file de la politique environnementale. A un moment elle demandera des objectifs.

Elus : Sur Tranolé, il n'a jamais été refusé une demande d'implantation de photovoltaïques. Dans certaines communes ce n'est pas le cas. A Tranolé, on accepte que toutes les toitures soient une toiture avec panneaux photovoltaïques. Ce qui ne veut pas dire que cela soit obligatoire.

Public : il y a maintenant plusieurs couleurs pour les panneaux : en motifs tuiles, transparents, ...

Public : Il faut mettre en priorité les photovoltaïques sur les toits plutôt que sur les terrains. Une étude indique que si toutes les toitures étaient équipées en photovoltaïques, 100% de nos besoins électriques seraient couverts. Très souvent les entreprises proposent du photovoltaïque sur les terrains car c'est très facile techniquement.

Public : Où en est-on du recyclage des panneaux ?

Public : Ça a bien évolué, 90% de la masse des panneaux est recyclable mais cela ne concerne que le métal.

Public : une nouvelle entreprise – Solvay – a déposé un brevet pour recycler les batteries de voitures. Et bientôt les panneaux. A priori, tout est recyclé maintenant.

Public : Il n'y a pas de terres rares dans les panneaux ; ils sont recyclés à 95% et durent 30 à 40 ans. Les panneaux sont composés en grande partie de silicium, qui n'est pas une matière rare.

Elus : Encore faut il que les panneaux soient fabriqués en France et pas à l'autre bout du monde, donc au détriment du bilan carbone.

Public : J'envisage de mettre une petite éolienne (1m) sur mon toit ou sur mon balcon. Dois-je faire une demande préalable ? Il s'agit d'un projet personnel.

Elus : Je ne sais pas. Il faut vérifier avec le PLUI. Et quid du problème de voisinage ?

Public : Un poteau dans le jardin, oui, mais sur le toit il faut voir...

Il y a une maison qui est équipée d'une éolienne sur le toit sur la route de st Jean de Bournay. J'envisageais d'aller enquêter sur ce fonctionnement.

Public : L'école est-elle considérée comme un bâtiment communal ?

Elus : L'école est sur le terrain de Culin. C'est à eux de prendre une délibération.

Elus : les terrains en contrebas du chemin des vignes seraient un endroit propice. Pour l'instant, il y a plein de broussailles. Mais ce sont des terrains privés.

Public : Il faut laisser les broussailles pour les oiseaux, les animaux.

Public : Le bois est-il considéré comme une énergie renouvelable ? La commune pourrait créer une réserve de bois. Ce projet de reforestation pourrait-il rentrer dans ce plan ? La commune pourrait ainsi sécuriser ses réserves de bois sur 20 ans. Cela permettrait également la biodiversité.

Elus : nous ne sommes pas propriétaire des terrains. Il faut voir plus large avec Bièvre Isère, là où il y a déjà des bois... Une charte forestière existe. Par exemple à Chatonnay.

Public : Face à l'augmentation des températures, est-il envisagé une végétalisation des routes et chemins ? De planter des arbres ? On a vu des arbres qui ont été abattus récemment.

Elus : C'est prévu et budgétisé. Exemple : vers le pumptrack, la croix Chevallier. Il faut bien penser à l'entretien des arbres et à leur taille. Ça coûte cher. Et il faut également les arroser. Le coût annuel de la taille des haies pour la commune est de 7000€.

Il est prévu de végétaliser la place du centre bourg dans le cadre de son réaménagement. Le fond vert de l'Etat et le plan de végétalisation départemental seront sollicités.

Public : il existe un outil en ligne qui permet d'identifier les espèces les plus à même de produire les services attendus dans le cadre de projets d'aménagement ou de végétalisation : SESAME.

Elus : Les façades végétalisées coûtent cher.

Public : Il faut faire de l'ombre sur l'asphalte.

Elus : Il y a beaucoup de parcelles de bois sur la commune. Il faut les entretenir. Par exemple, sur certains chemins de nombreux arbres sont couchés, les propriétaires ne viennent pas récupérer le bois. C'est du gâchis...

Elus : Lorsqu'il y a des tempêtes, les arbres du bord des routes peuvent tomber. Une fois, un arbre est tombé sur une voiture. Les fils électriques / internet peuvent être détériorés. Un arbre dans un milieu urbain est vivant.

Public : Les haies route des buissons sont-elles communales ?

Elus : Non.

Public : Elles ont été fauchées juste avant que les mûres arrivent à maturité c'est dommage.

Public : Quelle est la date limite pour le retour du coupon réponse ?

Elus : le 08 mars.

Public : Quelle est la deadline donnée à la commune pour rentrer les données sur le portail ?

Elus : À fin mars tout sera terminé. L'Etat a repoussé les dates limites initiales. Rappel des prochaines échéances et modalités de recueil des avis :

- 8 mars – Date limite de retour du questionnaire.
Ce questionnaire ainsi que le présent compte rendu et le diaporama présenté ce 9 février seront diffusés via la newsletter et seront disponibles sur le site internet de la commune.
- 21 mars – Délibération du conseil municipal

Elus : Au final, il y a consensus sur le photovoltaïque en toiture, et litiges sur le photovoltaïque sur des parcelles.

Public : L'Ageden doit être consulté pour être aidé. Un site collaboratif existe pour échanger sur le portail cartographique. Il existe une coopérative qui promet à ses clients une électricité produite uniquement à partir de sources renouvelables.

Fait le 10 février 2024
Florence Mandon
Conseillère municipale

